

**AVENANT N°1  
A L'ACCORD DE PARTENARIAT N°2013-00357  
POUR LE PROJET COLLABORATIF NOSCIFEL**

**Réf : 2013-00357-01**

ENTRE LES SOUSSIGNEES

La société Chronoservices, SAS, au capital de 37000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro RCS 443 735 683, dont le siège social est situé 104 avenue du Président Kennedy 75016 Paris, représentée par Emmanuel Michaud, en qualité de directeur délégué.

**CI-DESSOUS DENOMMEE : « CHS »**

**ET :**

L'association Transports Terrestres Promotion Northern France, immatriculée à la Préfecture de Lille sous le numéro 48481934700010, dont le siège social est situé à la CCIR 2 Palais de la Bourse BP 500 59001 LILLE Cedex, représentée par Jean Marie DELBECQ en qualité de Président.

**CI-DESSOUS DENOMMEE : « TTP-NF »**

**ET :**

La société Marseille Gyptis International, SA à Directoire et CS, au capital de 1199280 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro SIRET 33318673200041, dont le siège social est situé 10 Place de la Joliette, Atrium 10.5, 5ème étage, 13002 Marseille, représentée par François MAHE DES PORTES, en qualité de Président du Directoire.

**CI-DESSOUS DENOMMEE : « MGI »**

**ET :**

La société Effisys, SAS au capital de 20.000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 48462733600015, dont le siège social est situé 17, rue Henri Monnier à Paris, représentée par Martin QUERLEU, en qualité de Président.

**CI-DESSOUS DENOMMEE : « Effisys »**

**ET :**

L'Union des entreprises de Transport et de Logistique de France TLF, Union professionnelle immatriculée à Paris sous le numéro 42198185300169, dont le siège social est situé 218, avenue Jean Jaurès 75934 PARIS Cedex 19 représentée par Yves FARGUES, en qualité de Président.

**CI-DESSOUS DENOMMEE : « TLF »**

**ET :**

La société Geoloc Systems, SARL, au capital de 300.000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro SIRET 42490634500048, dont le siège social est situé 2 Allée Isaac Newton 33650 à Martillac représentée par André PERPEY, en qualité de Chef d'entreprise.

**CI-DESSOUS DENOMMEE : « GLS »**

**ET :**

**L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX**, établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, SIRET 130 018 351 00010, située 35 place Pey Berland, 33000 BORDEAUX, représentée par son Représentant légal,

**CI-DESSOUS DENOMMEE : « Université de Bordeaux »**,

Le **Centre National de la Recherche Scientifique**, établissement Public à caractère Scientifique et Technologique, SIRET 18008901302458, code APE 7219Z, situé au 3, rue Michel-Ange – 75794 – PARIS Cedex 16, représenté par son Président Monsieur Alain FUCHS, lequel a délégué sa signature pour le présent accord à Monsieur Christophe GIRAUD Délégué Régional du CNRS pour la région Aquitaine, le Centre National de la Recherche Scientifique

**CI-DESSOUS DENOMME : « CNRS »**,

**L'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX**, établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, SIRET 130 006 356 00013, situé 1 avenue du Docteur Albert Schweitzer – 33 402 Talence Cedex, représenté par Monsieur François CANSSELL, Directeur Général,

**CI-DESSOUS DENOMME : « Bordeaux INP »**,

L'Université de Bordeaux, Bordeaux INP et le CNRS agissant tant en leur nom qu'au nom et pour le compte du **Laboratoire d'Intégration du Matériau au Système (UMR5218)**, situé 351 Cours de la Libération, 33405 TALENCE CEDEX, dirigé par Monsieur Claude PELLET, Directeur,

**CI-DESSOUS DENOMME : « IMS »**,

CHS, TTP-NF, MGI, Effisys, TLF, GLS, Université de Bordeaux, Bordeaux INP et CNRS étant ci-après individuellement ou collectivement dénommés le ou les « **Partenaires Conventionnés** »

Et les Partenaires rattachés aux Partenaires Conventionnés suivants (ci-après le ou les « **Partenaire(s) rattachés** » :

La société **AD'MISSIONS SAS**, Société par Actions, au capital de 150.000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 412 383 234, dont le siège social est situé à Paris, représentée par Olivier Martin, en qualité de Directeur Général.

**CI-DESSOUS DENOMMEE : « AD'MISSIONS »**

**ET :**

L'association de gestion de l'**EIGSI Association**, au capital de 1,6million d'euros, immatriculée à la Préfecture de La Rochelle sous le numéro Siret 35340877600022, dont le siège social est situé 26, rue Vaux de Foletier 17041 La Rochelle Cedex], représentée par Sylvain ORSAT, en qualité de Directeur Général.

**CI-DESSOUS DENOMMEE : « EIGSI »**

**ET :**

L'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers en Pays de Loire, association au capital de 1,9 millions d'euros, régie par les dispositions de la loi 1901 est déclarée en Préfecture de Loire Atlantique. Identifiée à l'INSEE sous le numéro de Siret 324 397 629 00118, elle est située 25, Boulevard Guy Mollet à Nantes. Elle est représentée par Yannick LEFEUVRE, en qualité de Directeur Régional.

**CI-DESSOUS DENOMMEE : « AGCNAM »**

**ET :**

La société Open Technologie, au capital de 76000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Roubaix sous le numéro 51794607500018], dont le siège social est situé à Roubaix, représentée par Pascal Yim, en qualité de directeur.

**CI-DESSOUS DENOMMEE : « OT »**

**ET :**

La profession libérale, Guy Doumeingts immatriculée à l'INSEE sous le numéro SIRET 339 312 225 00024, dont le siège social est situé 20 Allée Robinville 33138 Lanton-Taussat, représentée par Guy Doumeingt, en qualité de directeur.

**CI-DESSOUS DENOMMEE : « GD »**

Les Partenaires Conventionnés et les Partenaires Rattachés sont ci-après individuellement ou collectivement dénommés le ou les « **Partenaires** »

**IL EST PREALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

Les Partenaires ont mis en place un projet collaboratif dénommé NOSCIFEL, afin d'exécuter ensemble des programmes de recherche et développement (désigné « **Projet** »).

Les Partenaires ont négocié un accord relatif au projet collaboratif NOSCIFEL (ci-après l'« **Accord de Partenariat** »).

Au cours de l'exécution de l'**Accord de Partenariat**, il est apparu nécessaire, à l'issue d'analyses complémentaires communes entre les Partenaires et suite à des besoins de précisions, d'introduire des modifications.

A cet effet, les Partenaires se sont donc entendus sur la conclusion du présent avenant, ci-après désignés ensemble l'« **Avenant** ».

**LES PARTENAIRES SONT CONVENUS ET ARRETE CE QUI SUIT :**

**1. OBJET DE L'AVENANT**

Le présent Avenant a pour objet de :

- apporter une modification quant à la dénomination d'un des Partenaires ;
- prolonger la durée de l'Accord ;
- préciser les conditions d'utilisation des Connaissances ;

- supprimer l'article 17 Non concurrence.

Ces modifications font l'objet des articles du présent Avenant.

## **1. DENOMINATION DES PARTENAIRES**

En application des dispositions des articles 2 et 11 du décret n°2013-805 du 3 septembre 2013 portant création de l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux I a cessé d'exister en tant que personne morale à compter du 1er janvier 2014.

A compter de cette date, l'Université de Bordeaux s'est substituée aux Universités Bordeaux I, Bordeaux Segalen et Montesquieu Bordeaux IV regroupées au sein de ce nouvel établissement. Les droits et obligations de l'Université Bordeaux I au titre du présent avenant sont ainsi automatiquement transférés à l'Université de Bordeaux.

## **2. DUREE**

Selon l'article 4 de l'Accord, l'Accord arrive à terme au 31 juin 2014.

Compte tenu du décalage de planning du Projet Noscifel constaté par les Partenaires dans une délibération n°36 de leur comité de suivi, les Partenaires sont convenus de prolonger la durée de l'Accord au 31 décembre 2014.

Cette prolongation a été régularisée, en parallèle, par avenant à la CONVENTION DE SOUTIEN A DES ACTIONS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ENTRE Bpifrance et CHRONOSERVICES.

Toute nouvelle prorogation éventuelle de ladite Convention emportera de facto prorogation de l'Accord, qui sera actée en compte-rendu de comité de pilotage.

## **3. CONDITIONS D'UTILISATION DES CONNAISSANCES**

Des Partenaires ont fait état de leur souhait de pouvoir librement exploiter leur méthodologie, basée sur des Connaissances antérieures et ayant donné lieu à des évolutions avec l'utilisation de Connaissances nouvelles.

Il est rappelé que :

- L'article 10.1 de l'Accord prévoit que le Partenaire est propriétaire de ses Connaissances antérieures et de ses évolutions sans utilisation de Connaissance nouvelle, et peut les utiliser librement directement ou indirectement ;
- L'article 11.1 de l'Accord prévoit que le Partenaire est propriétaire de ses Connaissances nouvelles (sauf cas de la copropriété en cas de développement en commun), et peut les exploiter librement directement ou indirectement.

Par le présent Avenant, les Partenaires précisent qu'ils entendent par « exploitation libre directement ou indirectement » un usage des Connaissances antérieures et nouvelles dans le cadre ou en-dehors du cadre du Projet Noscifel, par eux-mêmes ou par l'intermédiaire d'un tiers tels que les affiliés ou partenaires des Partenaires.

L'utilisation des Connaissances nouvelles par l'ensemble des Partenaires sera soumise au respect des obligations contenues dans l'Accord de Partenariat tel que modifié par le présent Avenant, notamment en son article 14,

#### **4. NON-CONCURRENCE**

L'article 17 NON CONCURRENCE de l'Accord interdit « l'exploitation de services issus de Connaissances nouvelles en concurrence avec les services exploités par le Projet ».

Les Partenaires sont convenus que cet article pose difficulté dans son application.

En effet l'Accord n'a pour objet que d'encadrer l'exécution du Projet, à des fins de recherche et développement.

Toute exploitation commerciale du Projet, et ainsi l'exploitation de services au titre du Projet, qui seraient décidées par les Partenaires, pourra donner lieu, le cas échéant, à la conclusion d'un nouvel accord entre les Partenaires intéressés.

C'est dans cet accord de commercialisation que les Partenaires pourront discuter de l'insertion d'une clause de non-concurrence.

Dès lors, les Partenaires conviennent de la suppression de l'article 17 de l'Accord ; toute référence à cet article dans l'Accord est nulle.

#### **5. DISPOSITIONS FINALES**

Les dispositions du présent Avenant font foi.

Tous les termes du Contrat demeurent inchangés et restent en vigueur sous réserve des modifications, précisions et compléments prévus au présent Avenant.

L'Avenant prend effet à compter de sa date de signature par le dernier des Partenaires et arrivera à échéance au terme de l'Accord de Partenariat.

Fait à Paris, en quinze (15) exemplaires,

1-Pour Chronoservices, Monsieur Emmanuel Michaud, en qualité de directeur délégué.

Signature :

Date : 22/10/14

**CHRONOSERVICES S.A.S.**

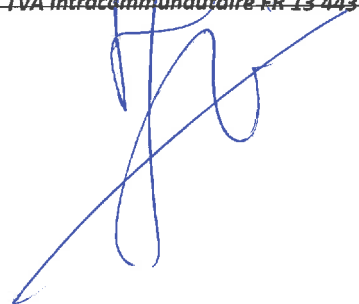
**Au Capital de 37.000€**

**104, avenue du Président Kennedy 75016 PARIS**

**RCS PARIS 443 735 683**

**SIRET 443 735 683 00031**

**TVA intracommunautaire FR 13 443 735 683**



**2- Pour L'association Transports Terrestres Promotion Northern France, Monsieur Jean Marie DELBECQ François, en qualité de Président.**

Signature : 

Date : 19/11/2014





**3- Pour Marseille Gyptis International, Monsieur François MAHE DES PORTES, en qualité de Président du Directoire.**

Signature :



Date :

30/01/2015



**4- Pour la société Effisys, Monsieur Martin QUERLEU, en qualité de Président.**

Signature

Date

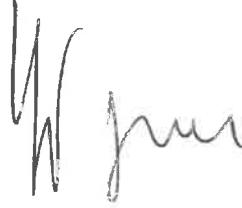
**Société Effisys**  
S.A.R.L. RCS PARIS 484 627 350  
17, Rue Henri Moinier - 75009 PARIS  
270, Bd de la Chapelle - 75018 PARIS  
Tel: 01 57 26 38 76  
mail: martin.querleu@effisys.fr

*Martin Querleu*



**5- Pour l'Union des entreprises de Transport et de Logistique de France TLF, Monsieur Yves FARGUES, en qualité de Président.**

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Fargues', written in a cursive style.

Date 12/02/15



**6- Pour la société Geoloc Systems, Monsieur André PERPEY, en qualité de chef d'entreprise**

Signature :

Date 18/11/2014



**Geoloc Systems**  
Site Montesquieu  
2 allée Isaac Newton 33650 MARTILLAC  
Tél. 05 57 96 11 66 / Fax : 05 57 96 11 67  
email : [contact@geolocsystems.com](mailto:contact@geolocsystems.com)  
[www.geolocsystems.com](http://www.geolocsystems.com)

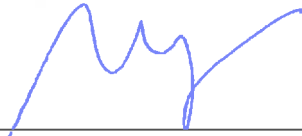




**7- Pour l'Université de Bordeaux,**

Signature :

Date



28 NOV. 2014



**8- Pour Centre National de la Recherche Scientifique, Monsieur Christophe Giraud, Délégué Régional du CNRS pour la Région Aquitaine, le Centre National de la Recherche Scientifique,**

Signature :

Date : 07 JAN. 2015

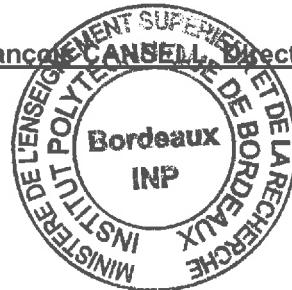
Gaëlle BUJAN  
  
Déléguée régionale



**9- Pour l'Institut Polytechnique de Bordeaux, Monsieur François CANSELL, Directeur Général,**

Signature :

Date : 19 JAN. 2015




Visa

**10- Laboratoire d'Intégration du Matériau au Système (UMR5218), Monsieur Claude PELLET, Directeur,**

Signature :

Date :

  
10/10/14



**11- Pour AD'MISSIONS, Monsieur par Olivier Martin, en qualité de Directeur Général.**

Signature:

Date 17/11/14

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes followed by a horizontal stroke that loops back to the left.



12- Pour Association de gestion de l'EIGSI Association, Monsieur Sylvain ORSAT, en qualité de Directeur Général.

Signature :

Date : 12/12/14

ECOLE D'INGENIEURS EN GENIE DES  
SYSTEMES INDUSTRIELS  
"EIGSI"  
26, rue de Vaux de Foletier  
17041 LA ROCHELLE Cedex 1  
Tél. 05 46 45 80 00 - Fax 05 46 45 83 10



**13- Pour Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers Pays de Loire,  
Monsieur Yannick LEFEUVRE, en qualité de Directeur Régional.**

Signature :

*h. Lefeuvre*

Date :

*10 novembre 2014*

**AG Cnam  
des Pays de la Loire**  
25, bd Guy Mollet - BP 31115  
44311 Nantes Cedex 3  
Tél. 02 40 16 10 10  
Fax 02 40 16 10 64





**14- Pour Open Technologie, Monsieur Pascal Yim, en qualité de directeur.**

Signature :

Date :



**15- Monsieur Guy Doumeingts.**

Signature :



Date :

21/11/2014

